Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMS3454 intitulée Institut de physique du globe de Paris » (IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance $n^{\circ} 2015-899$ du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Delégatin Pars Villejuif www.dr1.enrs.fr
7. nue Guy Môquet 94800 Villejuif

Vu le décret $n^{\circ} 82-993$ du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret $n^{\circ} 2016-360$ du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux déégués régionaux;
Vu la décision DEC153367DA」 du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;
Vu la décision DEC162802DAJ du 17 jarvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1 er février 2017;

Vu la décision DEC161282INSU du 22 juin 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Claude JAUPART et nomination de Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMS3454, intitulée «Institut de physique du globe de Paris» (IPGP);

## DECIDE :

## Article 10 r

Délégation est donnée à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité UMR3454, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé a l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ${ }^{1}$ et dans la limite des crédits de l'unité ;

[^0]2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empéchement de Monsieur Marc CHAUSSIDON, délégation de signature est donnee à Monsieur Antoine CHARLOT, ingénieur de recherche 2ëne classe, et Madame Anne LE FRIANT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1 er.

## Article 3

La décision $n^{\circ}$ DEC122072DR03 du 4 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

## Fait à Villejuif, le 2 février 2017



La déléguée régionale par intérim Anne-Françoise DUVAL


[^0]:    ' soit jusqu'a $135000 € \mathrm{HT}$, seuil en vigueur au 01/01/2016.

